

2025\_10\_AC\_Jurys\_examens\_ALLSH\_Licence\_Arts\_Spectacle

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la licence **Arts, Lettres, Langues** mention **Arts du Spectacle** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

LICENCE 1ère année
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> Président(e) : Caroline Renard Suppléant(e) : Laetitia Agostini <u>Liste des membres</u> : Jean-Michel Durafour  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y  Suppléant de Jean-Michel Durafour : Denis Alcaniz
<b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> :
<b>Semestre 2 et 1ère année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> Président(e) : Caroline Renard Suppléant(e) : Laetitia Agostini <u>Liste des membres</u> : Jean-Michel Durafour  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y  suppléant de Jean-Michel Durafour : Denis Alcaniz
<b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> :

## LICENCE 2<sup>ème</sup> année

### Semestre 3

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Caroline Renard

Suppléant(e) : Laetitia Agostini

Liste des membres : Jean-Michel Durafour

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : Jean-Michel Durafour/ suppléant : Denis Alcaniz

#### **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

### Semestre 4 et 2<sup>ème</sup> année

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Marie Rebecchi

Suppléant(e) : Caroline Renard

Liste des membres : Jean-Michel Durafour, Laetitia Agostini

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : Jean-Michel Durafour/ suppléant : Denis Alcaniz

#### **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

## LICENCE 3<sup>ème</sup> année

### Semestre 5

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : PT Théories et pratiques du cinéma et de l'audiovisuel**

Président(e) : Caroline Renard

Suppléant(e) : Denis Alcaniz

Liste des membres : Jean-Michel Durafour, Gregory Wallet

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : Jean-Michel Durafour/ suppléante : Laëtitia Agostini

#### **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : PT Arts de la scène**

Président(e) : Arnaud Maïsetti

Suppléant(e) : Eva Hernandez

Liste des membres : Mathieu Cipriani

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Membre titulaire : Mathieu Cipriani/suppléant : Magalie Lochon

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

**Semestre 6 et JURY DE MENTION**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : PT théories et pratiques du Cinéma et de l'audiovisuel**

Président(e) : Caroline Renard

Suppléant(e) : Denis Alcaniz

Liste des membres : Jean-Michel Durafour, Gregory Wallet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : Jean-Michel Durafour/ suppléante : Laëtitia Agostini

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : PT Arts de la scène**

Président(e) : Arnaud Maïsetti

Suppléant(e) : Eva Hernandez

Liste des membres : Mathieu Cipriani

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Membre titulaire : Mathieu Cipriani/suppléant : Magalie Lochon

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/11/2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR ALLSH

